

BNP PARIBAS

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné
organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière figurant dans le rapport
de gestion du groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BNP Paribas (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - o Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir BNP Paribas SA (France), y compris les entités DRSE, RH Groupe, IMEX et GSS, BNP Paribas Bank Polska S.A. (Pologne), CIB, BP2S, WM, IP, PF Brazil, Cardif Brazil (Brésil) et BNP Paribas RE (France), et couvrent entre 23 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 12 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Délégation à la RSE et la Direction des ressources humaines.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

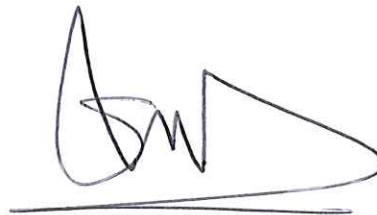
Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2020

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot
Associé



Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Effectifs au 31 décembre 2019, mouvements sur l'année
- Taux d'absentéisme
- Taux de femmes parmi les membres des Comités exécutifs transverses multi-métiers et/ou multi-pays
- Taux de collaborateurs bénéficiant au moins de 14 semaines payées de congé maternité
- Taux de collaborateurs bénéficiant au moins de 6 jours payés de congé paternité
- Taux de collaborateurs ayant suivi au moins 2 formations (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois
- Nombre de collaborateurs en situation de handicap
- Taux de collaborateurs (hors exemptions) ayant validé la formation « Le droit de la concurrence et vous »
- Taux de collaborateurs concernés ayant suivi la formation « MiFID II Awareness »
- Taux de collaborateurs concernés ayant suivi la formation « Know Your Data »
- Part des crédits aux entreprises contribuant à l'atteinte des ODD
- Montant des financements réalisés consacrés aux énergies renouvelables
- Consommation d'énergie et Déplacements professionnels (périmètre Groupe)
- Bilan d'émissions de GES (Scopes I, II et III)
- Scores de satisfaction moyens des clients de la banque de détail dans les quatre marchés domestiques (France, Luxembourg, Belgique, Italie)
- Nombre de clients digitaux des marchés domestiques et des réseaux à l'international
- Rendement des fonds propres tangibles
- Taux de collaborateurs contribuant directement à la promotion des droits humains ayant suivi une formation dédiée
- Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet éthique
- Nombre de membres indépendants du Conseil d'administration
- Nombre d'heures de mécénat de compétence et actions solidaires en faveur de la société civile

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Programmes de développement personnel : « *Active Inclusion* », « *Leaders for tomorrow* » et « *Leadership for change* » ;
- « *Digital, Data & Agile Academy* » proposant des parcours de montée en compétences (Upskilling) et des parcours de reconversion (Reskilling) à l'ensemble des collaborateurs depuis 2019;
- Déploiement de « *About me* », outil interne permettant d'élaborer un plan de développement personnel, d'enrichir le profil de compétences des collaborateurs et de répondre à des offres internes personnalisées ;

- Mise en œuvre des engagements de la Charte OIT Entreprise et Handicap au sein du Groupe ;
- La *Semaine de la Diversité* : actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la diversité ;
- Actions de sensibilisation et de formation sur les enjeux liés au handicap (formation « Intégrer et manager un collaborateur en situation de handicap », partenariat avec une ONG internationalement reconnue sur la thématique) ;
- Offre de formation sur les sujets d'éthique des affaires ;
- Participation à l'élaboration, signature et promotion de la charte d'engagement « Accélérer l'inclusion : les femmes leaders de l'action climatique » ;
- *ClimateSeed* (plateforme de compensation carbone volontaire) par BNP Paribas Securities Services ;
- Projets de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles émises par le Groupe en 2018 ;
- Indices Climat lancés par BNP Paribas, ayant levé plus de 2 milliards d'euros (dont 750 millions d'euros en 2019) ;
- Politiques de financement et d'investissement dans les domaines de l'agriculture, de l'huile de palme, de la défense, de l'énergie nucléaire, de la pâte à papier, de l'énergie produite à partir du charbon, de l'extraction minière et des hydrocarbures non conventionnels ;
- « *Global Sustainability Strategy* » de BNP Paribas Asset Management (AM) lancée en 2019 présentant l'intégration des enjeux de développement durable dans sa stratégie et ses décisions d'investissement par l'intégration ESG, l'engagement et le dialogue (« *stewardship* »), l'exclusion et la perspective long terme.
- Programme « *Green Company for Employees* » ;
- Offre *Numobi* : nouvelle offre intégrée de leasing de voitures électriques (Arval) ;
- Mise à jour 2019 de la Politique PIC du Groupe qui édicte des règles d'organisation et de conduite à observer afin d'identifier et de réduire les risques de non-conformité aux obligations de protection des intérêts des clients ;
- Déploiement du Net Promoter System au sein des entités Retail Banking & Services par les équipes du programme « *Client & Employee Advocacy* ».